

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2023

OGEC NOTRE DAME DE SION - STE MATHILDE D'EVRY

1, rue de Ratisbonne
91000 EVRY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

A l'Assemblée générale de l'OGEC NOTRE DAME DE SION - SAINTE MATHILDE D'EVRY

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association NOTRE DAME DE SION - SAINTE MATHILDE D'EVRY, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.
Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 décembre 2023.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 15 janvier 2024

AXIAL AUDIT
Commissaire aux comptes



Christine IPERTY
Associée

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	30 580	30 580		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	21 722 088	16 645 578	5 076 509	5 812 226
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 317 398	696 378	621 020	119 820
	Autres immobilisations corporelles	4 375 993	3 378 949	997 045	1 256 010
	Immobilisations corporelles en cours	2 400		2 400	573 104
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	19 594		19 594	17 402	
Autres immobilisations financières	35 000		35 000	35 000	
TOTAL (I)	27 503 053	20 751 484	6 751 569	7 813 562	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 805	4 704	7 101	18 677
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	131 325		131 325	296 735	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	2 237 581		2 237 581	2 294 857	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	24 765		24 765	28 785
	TOTAL (II)	2 405 475	4 704	2 400 772	2 639 054
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	29 908 528	20 756 188	9 152 340	10 452 616	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			54 594	52 402	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	31/08/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	820 402	820 402
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	92 994	92 994
Autres			
Report à nouveau	4 176 271	4 299 187	
Excédent ou déficit de l'exercice	(242 166)	(122 916)	
	Total des fonds propres (situation nette)	4 847 501	5 089 667
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	520 632	589 647
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	520 632	589 647
	Total des fonds propres	5 368 134	5 679 315
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	210 536	207 648
	Provisions pour charges	254 507	203 351
	Total des provisions	465 043	410 999
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 528 102	3 274 975
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	396 926	392 480
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 787	396 225
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	186 686	197 234
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	18 558	21 294	
Produits constatés d'avance	11 104	80 095	
	Total des dettes	3 319 164	4 362 303
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	9 152 340	10 452 616
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(242 165,92)	(122 915,89)
	(1) Dont à moins d'un an	1 104 440	1 464 325
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/08/2023

31/08/2022

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	16 458	19 698
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	4 062 101	4 147 946
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 751 067	1 775 075
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	81 543	92 015	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	11 165	13 479	
	Total des produits d'exploitation	5 922 334	6 048 213
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	15 414	
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	(3 667)	
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	2 046 006	1 860 687
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	296 561	306 818
	Salaires et traitements	1 972 127	2 217 406
	Charges sociales	693 931	775 829
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 145 234	1 216 369
	Dotation aux provisions	133 378	52 122
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	53	35 023	
	Total des charges d'exploitation	6 299 037	6 464 254
RESULTAT D'EXPLOITATION		(376 703)	(416 041)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/08/2023

31/08/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		(376 703)	(416 041)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	19 834	1 638
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	19 834	1 638
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	26 087	31 236
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	26 087	31 236
RESULTAT FINANCIER		(6 254)	(29 598)
RESULTAT COURANT avant impôts		(382 957)	(445 639)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	15 890	9 285
	Sur opérations en capital	74 067	136 431
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	58 406	295 628
	Total des produits exceptionnels	148 364	441 343
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6 633	28 353
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		90 026
	Total des charges exceptionnelles	6 633	118 379
RESULTAT EXCEPTIONNEL		141 730	322 964
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		939	241
TOTAL DES PRODUITS		6 090 531	6 491 194
TOTAL DES CHARGES		6 332 697	6 614 110
EXCEDENT ou DEFICIT		(242 166)	(122 916)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		514 482	482 528
Bénévolat			
TOTAL		514 482	482 528
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		514 482	482 528
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		514 482	482 528

Informations générales et faits significatifs

Etat exprimé en euros

Objet social et périmètre d'activité :

L'association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assurer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement catholique, l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissements ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en oeuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé.

L'association peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation, l'apprentissage et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale, se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'association peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'association peut acquérir, aliéner tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Moyens mis en oeuvre :

Les ressources de l'association se composent :

- des contributions et participations des familles,
- des contributions, participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales,
- des intérêts et revenus du patrimoine de l'association,
- du produit de sa gestion propre et plus généralement de toutes ressources non interdites par la loi et les règlements en vigueur,
- d'une cotisation qui peut être demandée et fixée par le conseil d'administration.

La gestion de ces ressources est effectuée par le conseil d'administration conformément aux buts poursuivis par l'association et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Compte rendu est fait à l'assemblée générale ordinaire.

Il est tenu une comptabilité conforme à la législation en vigueur et au plan comptable adapté à l'Enseignement privé avec présentation d'un compte de résultat et d'un bilan dont copie est adressée, dans le mois qui suit l'assemblée générale ayant approuvé les comptes de l'exercice, à l'Udogec, ou en l'absence de celle-ci, à l'Urogec.

La durée de l'exercice social est de 12 mois. L'exercice commence le 1er septembre pour être clôturé le 31 août.

Faits significatifs :

- De nouveaux investissements ont été réalisés pour un montant total de 652 K€.
- Le montant des immobilisations en cours (pour le passage couvert cafeteria) est de 2 K€.
- Une provision pour litige prud'homains existait au 31/08/2022 pour un montant de 208 K€.

Compte tenu des événements de l'exercice, elle a augmenté de 61 K€ et diminué de 58 K€ pour arriver à 211 K€ au 31/08/2023

Informations générales et faits significatifs

Etat exprimé en euros

- Depuis le 1^{er} septembre 2022, la convention collective EPNL a redéfini la période de référence d'acquisition des congés payés pour les salariés de l'OGEC.
La nouvelle période d'acquisition s'étend du 1^{er} septembre de chaque année au 31 août de l'année suivante.
Les congés payés sont réputés pris au 31 août de chaque année.
Il n'est plus nécessaire de constituer une provision pour congés payés sauf pour les salariés en arrêt maladie qui n'ont pas pris leur congés acquis.
Au 31 août 2023, la provision constituée l'année précédente, a été reprise au résultat pour un montant de 76 K€ et dotée pour un montant de 25 K€.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 152 340** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 090 531** euros et un total **charges** de **6 332 697** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-242 166** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2022** et finit le **31/08/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exclusion du changement de plan comptable. Cf paragraphe ci-dessous),
- indépendance des exercices,

Conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du CRC, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement ANC n°2018-06 et suivant le cadre comptable spécifique à l'enseignement catholique défini par la commission comptable de la FNOGEC, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation du bien (cf tableau ci-dessous).

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

Immobilisation

Construction
Installations générales et techniques
Equipement de restauration
Matériel et mobilier de bureau
Mobilier scolaire
Mobilier cantine et hébergement

Durée d'amortissement
10 à 50 ans
3 à 25 ans
3 à 10 ans
5 à 10 ans
5 à 10 ans
5 à 10 ans

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Mobilier et matériel d'activité
Matériel informatique
Logiciels

3 à 10 ans
3 à 5 ans
1 à 3 ans

Honoraires du Commissaire aux comptes

- Honoraires de certification de comptes : 16 300 € HT (19 560 € TTC)
- Honoraires des Diligences directement liées : 0€

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les contrats de capitalisation sont évalués à la clôture et peuvent donner lieu à dépréciation.

Provisions pour indemnité de départ à la retraite

Conformément aux préconisations de la FNOGEC, l'association comptabilise les engagements de retraite du personnel salarié.

Selon la convention collective applicable, les provisions de départ en retraite sont calculées selon les modalités suivantes :

- 0,5 mois de salaire avant 5 ans d'ancienneté
- 1 mois de salaire entre 5 à 10 ans d'ancienneté
- 1,5 mois de salaire entre 10 à 15 ans d'ancienneté
- 2 mois de salaire entre 15 à 20 ans d'ancienneté
- 2,5 mois de salaire entre 20 à 25 ans d'ancienneté
- 3 mois de salaire entre 25 et 30 ans d'ancienneté
- 3,5 mois de salaire entre 30 et 35 ans d'ancienneté
- 4 mois au-delà de 35 ans d'ancienneté

Le mode de calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite que l'OGEC serait amené à payer lors des départs volontaires à la retraite des salariés est fonction des éléments suivants :

- âge à la clôture de l'exercice concerné
- ancienneté à la clôture de l'exercice
- convention collective
- nombre d'années restant à effectuer par le salarié entre la clôture de l'exercice et son départ à la retraite
- rémunération mensuelle à la date de clôture

Dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite des salariés, l'indemnité est soumise à charges sociales.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les salariés qui relèvent d'un statut particulier, sont également inclus dans le calcul de la provision, dans le respect des textes réglementaires qui leurs sont applicables.

Au 31/08/2023 la provision pour indemnité de départ volontaire à la retraite s'élève à 254 507 € (charges incluses).

Contributions volontaires en nature

- Equivalent loyer

En application de la nouvelle nomenclature de l'Enseignement Catholique sous contrat avec l'Etat, un équivalent loyer a été comptabilisé dans les comptes au 31 août 2023 pour un montant de 514 482 € dans le compte 861100 par la contrepartie d'une prestation gratuite du propriétaire 871100.

- Valorisation retenue pour l'équivalent loyer

Il correspond au coût économique de mise à disposition des locaux.

La valeur à neuf de l'ensemble immobilier est estimée à 22 565 880 € (surface de 12 310 m2 valorisé au prix à la construction au m2 de 1 959 €). Sur cette valeur à neuf est appliqué un taux de 2 % . Le taux de 2 % correspond à un amortissement sur 50 années. (l'indice ICC retenu : 1er Trim. 2023 = 2 077 contre 1er Trim. 2022 = 1 948).

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/08/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/08/2023
Fonds propres sans droit de reprise	820 402				820 402
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	92 994				92 994
Autres réserves					
Report à nouveau	4 299 187	(122 916)			4 176 271
Excédent ou déficit de l'exercice	(122 916)	122 916		242 166	(242 166)
Situation nette	5 089 667			242 166	4 847 501
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	589 647		5 052	74 067	520 632
Provisions réglementées					
TOTAL	5 679 315		5 052	316 233	5 368 134

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	30 580					30 580
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 580					30 580
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui	12 075 502					12 075 502
instal. agencet aménagement	9 627 778		18 808			9 646 586
Instal technique, matériel outillage industriels	712 710		604 688			1 317 398
Instal., agencement, aménagement divers	993 436		4 303			997 740
Matériel de transport	46 753					46 753
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 319 703		23 953		12 155	3 331 501
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	573 104		142 981	713 685		2 400
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 348 986		794 733	713 685	12 155	27 417 879
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	52 402		2 193			54 594
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 402		2 193			54 594
TOTAL	27 431 967		796 925	713 685	12 155	27 503 053

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	30 580			30 580
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 580			30 580
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui	7 929 677	393 965		8 323 642
instal. agencement aménagement	7 961 377	360 560		8 321 937
Instal technique, matériel outillage industriels	592 890	103 488		696 378
Autres instal., agencement, aménagement divers	173 281	109 721		283 002
Matériel de transport	16 173	6 679		22 852
Matériel de bureau, mobilier	2 914 428	170 821	12 155	3 073 094
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 587 825	1 145 234	12 155	20 720 905
TOTAL	19 618 405	1 145 234	12 155	20 751 484

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	809 253	781 979	385 092
+ Transferts de charges (d'exploitation)	55 670		20 519
+ Autres produits (d'exploitation)	11 165	13 479	8 004
- Autres charges (d'exploitation)	53	35 023	1 909
+ Autres produits divers			
+ Produits financiers	19 834	1 638	310
- Charges financières	26 087	31 236	32 453
+ Produits exceptionnels	15 890	9 285	25 990
- Charges exceptionnelles	6 633	28 353	131 766
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices	939	241	237
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	878 100	711 528	273 550

Tableau de Fonds de Roulement

Etat exprimé en euros

		31/08/2023			31/08/2022
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Variation	Variation
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Familles	18 677	7 101	(11 576)	4 684
	Autres créances	325 521	156 090	(169 431)	13 310
	Disponibilités	2 294 857	2 237 581	(57 275)	(571 280)
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 639 054	2 400 772	(238 283)	(553 286)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	396 225	177 787	218 438	45 707
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	691 103	613 274	77 829	185 824
	Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque				
TOTAL DETTES		1 087 328	791 061	296 267	231 530
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		1 551 726	1 609 710	57 984	(321 755)

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	19 594	19 594	
	Autres immobilisations financières	35 000	35 000	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	11 805	11 805	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	23 608	23 608	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 168	3 168	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	38 145	38 145	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	4 070	4 070	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	62 333	62 333	
Charges constatées d'avance	24 765	24 765		
	TOTAL DES CREANCES	222 489	222 489	
	Prêts accordés en cours d'exercice	2 193		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/08/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 528 102	710 306	1 408 733	409 064
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	177 787	177 787		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	30 170	30 170		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	109 892	109 892		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	46 624	46 624		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	18 558	18 558			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	11 104	11 104			
	TOTAL DES DETTES	2 922 237	1 104 440	1 408 733	409 064
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	747 097			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Ce document contient une mention
expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Tableau mouvement des emprunts

Etat exprimé en euros

Organisme	T%	Total dû à l'origine	Echu 22-23	Total échu fin 22-23	Reste dû fin 22-23
MOUVEMENTS SUR LE CAPITAL					
Le Crédit Lyonnais Ratisbonne	0,79	1 100 000,00 €	87 496,15 €	1 041 284,03 €	58 715,97 €
Le Crédit Lyonnais MY	1,16	3 000 000,00 €	218 396,36 €	1 477 482,97 €	1 522 517,03 €
Le Crédit Lyonnais Labo + Adm	0,55	300 000,00 €	37 637,05 €	239 982,70 €	60 017,30 €
Le Crédit Lyonnais	0,35	150 000,00 €	34 560,73 €	150 000,00 €	0,00 €
Le Crédit Lyonnais	0,91	450 000,00 €	49 383,62 €	178 898,06 €	271 101,94 €
Le Crédit Lyonnais	0,39	1 200 000,00 €	319 322,11 €	584 474,35 €	615 525,65 €
		6 200 000,00 €	746 796,02 €	3 672 122,11 €	2 527 877,89 €
MOUVEMENTS SUR LES INTERETS					
Le Crédit Lyonnais Ratisbonne	0,79	298 696,52 €	838,73 €	298 522,46 €	174,06 €
Le Crédit Lyonnais MY	1,16	396 356,89 €	19 035,88 €	335 992,09 €	60 364,80 €
Le Crédit Lyonnais Labo + Adm	0,55	5 547,46 €	442,31 €	5 089,67 €	457,79 €
Le Crédit Lyonnais	0,35	1 343,00 €	60,52 €	1 343,00 €	0,00 €
Le Crédit Lyonnais	0,91	22 674,00 €	2 710,78 €	19 052,76 €	3 621,24 €
Le Crédit Lyonnais	0,39	10 032,92 €	3 075,53 €	8 010,34 €	2 022,58 €
		734 650,79 €	26 163,75 €	668 010,32 €	66 640,47 €
TOTAL DES MOUVEMENTS					
Le Crédit Lyonnais Ratisbonne	0,79	1 398 696,52 €	88 334,88 €	1 339 806,49 €	58 890,03 €
Le Crédit Lyonnais MY	1,16	3 396 356,89 €	237 432,24 €	1 813 475,06 €	1 582 881,83 €
Le Crédit Lyonnais Labo + Adm	0,55	305 547,46 €	38 079,36 €	245 072,37 €	60 475,09 €
Le Crédit Lyonnais	0,35	151 343,00 €	34 621,25 €	151 343,00 €	0,00 €
Le Crédit Lyonnais	0,91	472 674,00 €	52 094,40 €	197 950,82 €	274 723,18 €
Le Crédit Lyonnais	0,39	1 210 032,92 €	322 397,64 €	592 484,69 €	617 548,23 €
		6 934 650,79 €	772 959,77 €	4 340 132,43 €	2 594 518,36 €

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/08/2022	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/08/2023
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	6 210 748	5 052		6 215 800
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	6 210 748	5 052		6 215 800
Quotes-parts virées au compte de résultat	5 621 101	74 067		5 695 168

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	203 351	68 558	17 403	254 507	
Pour impôts					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Autres	207 648	61 295	58 406	210 536	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		410 999	129 853	75 809	465 043
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	9 649	3 525	8 470	4 704
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		9 649	3 525	8 470	4 704
TOTAL GENERAL		420 648	133 378	84 280	469 747
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			133 378	25 873 58 406	

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/08/2023	31/08/2022
Dons en nature		
Prestations en nature Equivalent loyer :	514 482	482 528
Bénévolat	514 482	482 528
Total	514 482	482 528

Répartition par nature de charges	31/08/2023	31/08/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Equivalent loyer :	514 482	482 528
Prestations	514 482	482 528
Personnel bénévole		
Total	514 482	482 528

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/08/2023

Total des Charges à payer		123 854
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		225
<i>INTERETS COURUS / EMPRUNT RATISBONNE</i>	19	
<i>INTERETS COURUS / EMPRUNTS ASCENSEUR</i>	206	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		92 511
<i>FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE</i>	92 511	
Dettes fiscales et sociales		30 615
<i>DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER</i>	17 369	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER - PERSONNEL</i>	2 040	
<i>INDEMNITES JOURNALIERES A RECEVOIR</i>	3 477	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER</i>	7 729	
Autres dettes		503
<i>CHARGES A PAYER</i>	503	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/08/2023

Total des Produits à recevoir		113 419
Autres créances		113 419
<i>AVANCE IJ PREVOYANCE</i>	21 280	
<i>SUBV. REGIONS A RECEVOIR</i>	28 145	
<i>SUBV. DEPARTEMENT A RECEVOIR</i>	10 000	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	47 821	
<i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	6 173	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/08/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			24 765
MATERIEL DE CANTINE		2 286	
FOURNITURES ET MATERIELS PEDAGOGIQUES		6 888	
ENTRETIENS ET MAINTENANCES		13 848	
ASSURANCES		581	
PHARMACIE		232	
AUTRES		931	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			24 765

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/08/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION VIREMENTS REGIONS ET FONDS SOCIAUX		11 104	11 104
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			11 104

--

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/08/2023

Total des produits exceptionnels		148 364
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		15 890
<i>PRODUITS EXCEP/OPER GESTION</i>	4 950	
<i>PRODUITS/EXERCICE ANTERIEUR</i>	2 060	
<i>RAPPEL DE FORFAITS D'EXTERNAT</i>	8 880	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		74 067
<i>TAXE D'APPRENTISSAGE AFFECTEE A L'AMORTISSEMENT</i>	14 803	
<i>QUOTE PART SUBVENTION AMORTIE</i>	40 365	
<i>QUOTE PART SUBVENTION AMORTIE</i>	12 083	
<i>QUOTE PART SUBVENTION AMORTIE</i>	6 816	
Reprises sur provisions et transferts de charges		58 406
<i>REP. EXCEPT. PROVISIONS LITIGES</i>	58 406	
Total des charges exceptionnelles		6 633
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		6 633
<i>CREANCES IRRECOUVRABLES</i>	5 915	
<i>CHARGES EXCEPT. SUR EX. ANTERIEUR</i>	719	
Résultat exceptionnel		141 730

Détail des participations et evolution des forfaits

Etat exprimé en euros

DETAIL DES PARTICIPATIONS

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Etat	772 599,41	756 645,00	762 124,00
Forfaits	768 599,45	756 645,00	754 124,00
Aide à l'emploi	3 999,96	0,00	8 000,00
Région	457 994,00	473 189,00	465 437,00
Forfaits	450 949,00	467 344,00	457 877,00
Subventions	7 045,00	5 845,00	7 560,00
Département	523 814,99	532 723,00	512 376,00
Forfaits	523 814,99	532 723,00	512 376,00
Total participations reçues	1 754 408,40	1 762 557,00	1 739 937,00

EVOLUTION DES FORFAITS

Année scolaire	20/21	21/22	22/23
FORFAIT D'EXTERNAT PAR ELEVE			
Collège			
Pour les 80 premiers élèves	798,44	798,44	807,81
Pour les suivants	441,43	441,43	446,61
Lycée Général	477,87	477,87	483,48
Lycée Technologique T1	474,74	474,74	480,31
Lycée Technologique T2	596,36	596,36	603,36
PARTICIPATION DES COLLECTIVITES			
Forfait externat - Part Matériel			
Collège	360,35	360,35	290,00
Lycée Général	316,47	316,47	316,47
Lycée Professionnel et Technologique			
P2	522,18	522,18	522,18
T1	401,92	401,92	401,92
T2	465,21	465,21	465,21
Forfait externat - T.O.S			
Collège			
Pour les 80 premiers élèves	571,16	571,16	473,32
Pour les suivants	329,05	329,05	284,96
Lycée Général	333,24	333,24	333,24
Lycée Professionnel et Technologique			
P2	633,16	633,16	633,16
T1	333,34	333,34	333,34
T2	433,21	433,21	433,21